



## AVIS PUBLIC

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant diverses dispositions législatives  
en matière d'habitation

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Aux personnes et organismes intéressés par un projet de résolution relatif à une demande de dérogation aux règlements d'urbanisme pour un projet immobilier sur le lot 3 133 852, dans le village de Cap-aux-Meules.**

**AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —**

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2024, le conseil a adopté le premier projet de résolution numéro R2410-1425 intitulé comme suit :

« Adoption du premier projet de résolution – Demande de dérogation aux règlements d'urbanisme – Projet de construction d'un immeuble à logements – Lot 3 133 852 – Village de Cap-aux-Meules ».

Cette demande de résolution vise à permettre la construction d'un bâtiment de 60 logements de 5 étages dans la zone PU6.

2. Une assemblée publique de consultation portant sur ce premier projet de résolution aura lieu le mardi 29 octobre 2024, à compter de 19 h 00, à la mairie sise au 460, chemin principal, à Cap-aux-Meules.
3. Toute personne intéressée peut également se faire entendre en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du chef de division de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, David Richard, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à [drichard@muniles.ca](mailto:drichard@muniles.ca) ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

La réception des commentaires dure jusqu'à la levée de l'assemblée publique.

4. Une copie de ce premier projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet *Affaires municipales – Règlements municipaux et PPCMOI – Avis publics, projets de règlement et PPCMOI* où vous trouverez « Premier projet de résolution n° R2410-1425 ».

Il est également possible d'obtenir une copie du premier projet de résolution en s'adressant au Service du greffe sur les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ou par courriel à [greffe@muniles.ca](mailto:greffe@muniles.ca).

5. Renseignements complémentaires

Pour plus d'information concernant ce projet de résolution, que ce soit pour les détails du projet ou pour la localisation, vous pouvez communiquer avec le chef de division de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, David Richard, au 418 986-3100, poste 111, ou par courrier électronique à [drichard@muniles.ca](mailto:drichard@muniles.ca).

6. Prochaine étape

Une fois l'étape de consultation publique franchie, le conseil pourra adopter, avec ou sans changement, la résolution telle que le prévoit la Loi.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce lundi 21 octobre 2024

Alexandra Vigneau, greffière